

CONDITIONS DE VENTE

La vente est faite au comptant et conduite en euros. L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur. Il aura l'obligation de payer comptant et de remettre ses nom et adresse. Il paiera en sus du montant des enchères les frais et taxes suivants sans dégressivité :

S'agissant des ventes volontaires 16,20% (soit 13,50% + TVA à 20%)

S'agissant des ventes judiciaires 14,40% (soit 12% + TVA à 20%) ; ces dernières portées au procès-verbal de Me Arnaud Duvillier, Commissaire-priseur Judiciaire.

L'adjudicataire s'il achète en LIVE via le site interencheres.com paiera en sus 3% HT (soit 19,80% LIVE Il pourra s'acquitter de son paiement en espèces jusqu'à 1000€ maximum (frais et taxes compris) s'il est résident français, par carte ou virement bancaire, ou par chèque accompagné de 2 pièces d'identité. En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à encaissement.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue et les rectifications annoncées au moment de la vente engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de l'expert. Aucune réclamation ne sera possible après le prononcé de l'adjudication, pour les restaurations d'usage et les petits accidents, l'exposition préalable ayant permis l'examen des objets. Les dimensions, poids et calibrage sont donnés à simple titre indicatif.

Le commissaire-priseur se réserve le droit de modifier l'ordre de la vente et de réunir ou de diviser des lots. En cas de contestation au moment de l'adjudication, s'il est admis que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps l'objet après l'adjudication, ledit objet sera remis sur le champ aux enchères au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera à nouveau admis à enchérir. En cas de simultanéité d'enchères entre la salle et le réseau internet la faveur de la prééminence sera laissée à l'enchérisseur en salle.

Une fois l'adjudication prononcée, l'objet adjudgé est placé sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Les frais, risques et périls du garde-meuble éventuel et de l'enlèvement sont exclusivement à sa charge. Toutes les formalités de transport et d'expédition restent à la charge de l'acquéreur. La demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement comptant de l'acheteur. Au-delà d'un délai d'un mois, il sera appliqué des frais de garde-meuble à raison de trois euros par jour et par objet. L'emballage et l'expédition des lots sont réalisés à la demande et aux frais, risques et périls exclusifs de l'adjudicataire ; La responsabilité du commissaire-priseur ne saurait être engagée pour quelque cause que ce soit, si le lot est parvenu endommagé ou accidenté, de même que si le colis venait à disparaître.

ORDRES D'ACHAT – TELEPHONES

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. Mais le commissaire-priseur et ses collaborateurs se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés. Facilité offerte aux clients, le commissaire-priseur et ses collaborateurs ne sont pas responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre, par erreur ou pour tout autre raison. L'ordre d'achat ou la demande de ligne téléphonique doit nous parvenir par écrit, accompagné d'une garantie de paiement au minimum 24h avant la vente.

Les enchères par téléphone ne seront recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 400€ et sous réserve d'acceptation par le Commissaire-priseur.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Dans le cadre de nos activités, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation commerciale sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes.